

Le 17 décembre 2012

RÉGIME DE RETRAITE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

AVIS AUX PARTICIPANTS

Le Comité de retraite du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique s'adressera prochainement à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour demander l'enregistrement de certaines modifications apportées par la Corporation au Règlement du régime. Ces modifications visent à modifier les conditions d'admissibilité au régime pour certaines catégories de participants. Le Conseil d'administration de la Corporation a adopté par résolution, le 13 décembre 2012, ces modifications et le Comité de retraite a été informé de cette décision.

Il a été résolu de fermer l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2013, aux nouveaux employés embauchés dans certaines catégories d'emplois nommées ci-dessous. Les participants actuels occupant ces catégories d'emploi auront le choix de maintenir ou de cesser leur participation au régime de retraite. Une rencontre d'information sera prévue au début de 2013 afin de les guider dans cette décision.

Modifications s'appliquant aux chargés de cours, au personnel lié aux activités de la Fondation de Polytechnique ou de l'Association des Diplômés de Polytechnique (ADP)

Les articles 4.1, 4.2, 4.3 et 4.8 du Règlement du régime seront modifiés selon les principes suivants :

À compter du 1^{er} janvier 2013, toute personne effectuant un travail lié aux activités de la Fondation de Polytechnique ou de l'Association des Diplômés de Polytechnique n'est pas admissible à adhérer au régime.

À compter du 1^{er} janvier 2013, toute personne embauchée comme chargé de cours n'est pas admissible à adhérer au régime.

Les employés qui effectuent un travail lié aux activités de la Fondation de Polytechnique ou de l'ADP et les chargés de cours qui sont des participants au régime, pourront, s'ils en font le choix, cesser leur participation active au régime au plus tard le 31 mai 2013.

Une lettre leur sera envoyée et une rencontre d'information est prévue par la directrice du Bureau de la retraite pour les informer de leurs options et du délai pour faire connaître leur décision, par écrit, au Bureau. Il est prévu d'accorder une période allant jusqu'au 31 mai 2013 pour remettre leur décision.

Les participants peuvent consulter le libellé des modifications au Bureau de la retraite situé au pavillon principal, 2500 chemin de Polytechnique, bureau A-429.23 (adresse postale 6079, succursale Centre-ville, Montréal, (Québec) H3C 3A7) en s'adressant à madame Joanne Berthiaume au poste 2203.

La secrétaire du Comité de retraite,



Andrée L'heureux